

Complément au règlement standards de la CSN

REGLEMENT PARTICULIER POUR LE 5^{ème} RALLYE NATIONAL DU CHABLAIS

Tous les textes et articles non repris au présent règlement Particulier sont conformes au Règlement Standard CSN en vigueur, auquel il faut se référer. Une copie du Règlement standard CSN sera envoyé aux concurrents étrangers avec la confirmation d'inscription.

I Programme général

14 avril 2008		Ouverture des engagements
10 mai 2008	24.00 h	Clôture des engagements
Dès le 23 mai 2008		Remise de l'itinéraire, plans des ES, etc. aux équipages régulièrement inscrits
29 mai 2008	18.00–20.00 h	Vérifications administratives facultatives à Lavey, Parc militaire « front bastionné »
29 mai 2008	18.15–20.00 h	Vérifications techniques facultatives à Lavey, Parc militaire « front bastionné »
30 mai 2008	07.15–10.45 h	Vérifications administratives à Lavey, Parc militaire « front bastionné »
30 mai 2008	07.30–11.00 h	Vérifications techniques à Lavey, Parc militaire « front bastionné »
30 mai 2008	de 10.00 h à 12.00 h	Entrée au parc de départ de Lavey selon convocation remise au contrôle administratif, Parc Arsenal. Présence de l'équipage non obligatoire. <u>Tout retard sera sanctionné selon Art. 28.4 du Règlement Standard de la CSN.</u>
30 mai 2008	dès 12.30 h	Affichage de la liste des équipages admis au départ à la salle polyvalente de Lavey-Village
30 mai 2008	13.30 h	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour la 1 ^{ère} étape à Lavey
30 mai 2008	dès 20.00 h	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture pour la 1 ^{ère} étape à Lavey
30 mai 2008	dès 22.00 h	Affichage du classement de la 1 ^{ère} étape et ordre de départ pour la deuxième étape
31 mai 2008	06.30 h	Départ de la 1 ^{ère} voiture pour la 2 ^{ème} étape à Lavey
31 mai 2008	dès 18.30 h	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture pour la 2 ^{ème} étape à Lavey-Village
31 mai 2008	dès 19.00 h	Vérifications finales
31 mai 2008	dès 21.00 h	Affichage des résultats provisoires à la salle polyvalente de Lavey-Village,
31 mai 2008	dès 22.30 h	Proclamation des résultats et remise des prix à la salle polyvalente de Lavey-Village,

II Organisation

Art. 1 Généralités

Le Rallye du Chablais organise le 5^{ème} Rallye National du Chablais qui se déroulera les 29, 30 et 31 mai 2008. L'épreuve est inscrite au calendrier national ASS en tant qu'Epreuve Nationale à Participation Etrangère autorisée. Elle compte pour les Championnats suivants:

- Le Championnat Suisse des Rallyes
- La Coupe Suisse des Rallyes
- Le Trophée IS Rallye

ainsi que pour l'insigne sportif.

Art. 2 Comité d'organisation, officiels

Président du C.O. /	Eric Jordan	Tél. 079 628 65 76
Responsable du parcours	Yvan Gaillard	
Vice-Président	Pierre Rossier	Tél. 079 280 29 00
Directeur de course	Norbert Terrettaz	
Directeur de course adjoint	Nadia Ramel	
Secrétaire du C.O.	Patrick Borruat / Aude Cordonier / Daniel Duperrut	
Directeurs adjoints	Yvan Gaillard / Francis Joray / Eric Jordan	
	Guy Lacroix / Leuba Yves-Alain / Lovisa Roberto	
	Lura Filippo / Olivier Monachon / Olivier Maire	
	Philippe Rauch / Jean-Pascal Rey / Jean-Thierry Vacheron	
	Gianni Pontiggia et Martial Macherel (ouvriers)	
	Nadia et Patrick Ramel (ouvriers)	
	Christiane et François Bonny (ouvriers)	
Secrétaire Direction de Course	Sylvie Imhof	
	Ludivine Lapaire	
Commissaires Sportifs	Dolorès Antonino (Présidente du Collège)	
	Roland Piquerez	
	Philippe Moulin	
Secrétaire du Collège	Brigitte Croset	
Commissaires Techniques	Bernard Koller ©	
	Alfons Vitelli	
	Martin Müller	
Resp. contrôle technique	Sébastien Ciavardini	
	Michel Marcon	
	Ludovic Ecabert	
Vérifications Administratives	Guy Lacroix / Olivier Maire	
	Brigitte Croset / Yvan Gaillard	
Contrôle de la publicité	Philippe Ebener	
Relations concurrents	Marcel Burlet	
	Daniel Kuntner	
Responsable de la sécurité	Roberto Lovisa	
Road Book / site internet	Jean-Jacques Bosson	
Fermeture de routes	Michel Cosandey / Jean-Yves Gaudin	
Services du Feu	Ernesto Presicce / Patrick Degoumois	
Chronométrage	Patrick Delley / Gérald Frésard	
Calculations	FCC Timing / Francesco Cattaneo / Cédric Dubosson	
Transmissions	RUAG / Jean-Paul Pache / Philippe Carrel	
Commissaire Général	Stéphane Liechti	
Commissaire Gén. adjoint :	Alain Prudent	
Voiture Balai	Paco Surroca / Michel Jenny	
Parcs	Rébéca Praz / Yves Cutullic	
	Charly Troillet	
	André Gassmann / Jura Team Parc	
Service médical	Alex Guex / Alex Monney	
Médecin responsable	Dr. Jacques Richon	
Presse	Sandra Arlettaz / Géraldine Arlettaz / Myriam Barman / Géraldine Berthouzoz	
Responsable du matériel	Charly Crola / Florian Gollut	

Art. 3 Tableau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions de la Direction de course et/ou des Commissaires Sportifs seront affichées à la salle polyvalente de Lavey-Village

Art. 4 Secrétariat, permanence(s)

Les coordonnées du secrétariat sont les suivantes:

Jusqu'au 29 mai 2008 à 24.00 h: Rallye du Chablais, CP 47, 1892 Lavey-Village, 079 628 65 76

Dès le 30 mai 2008 à 07.00 h: Ecole de Lavey

Les coordonnées de la permanence sont les suivantes:

Direction de course, Tél. 024 485 41 55, Fax 024 485 41 56

La permanence médicale sera placée à la D.C., Ecole de Lavey

III Dispositions générales

Art. 5 Généralités

5.1 L'épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement standard de la CSN pour les rallyes et au règlement particulier de l'organisateur, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Art. 6 Autorisation d'organisation

Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN de l'ASS et l'épreuve autorisée et enregistrée sous le N° 08-019/NI+.

Art. 7 Description

Le 5^{ème} rallye national du Chablais consiste en un parcours d'env. 600 km, dont 16 ES totalisant env. 170 km, divisé en 2 étapes et 6 sections ; 1 regroupement le 30.05.2008 à l'ancien arsenal, Lavey, et 2 regroupements le 31.05.2008 à Lavey-Village, cour de l'école ; 1 regroupement le 31.05.2008 à Monthey, Place Centrale.

Il s'agit d'un rallye de Type 1 selon les dispositions de la CSN pour le Championnat Suisse.

Les sections du rallye, ainsi que leurs contrôles horaires, contrôles de passage et contrôles de neutralisation, sont décrites dans le carnet de contrôle et le road book.

Art. 8 Véhicules admis

8.1 Sont admises les voitures homologuées à la date des vérifications techniques qui répondent aux prescriptions de l'Annexe J pour les véhicules suivants:

- Groupe N - Voitures de production
- Groupe A - Voitures de tourisme, incl. WRC
- Groupe S20 – Voitures Super 2000 Rallye
- Groupe R1 – Voitures de tourisme Rallye 1
- Groupe R2 – Voitures de tourisme Rallye 2
- Groupe R3 – Voitures de tourisme Rallye 3, incl. R3T et R3D

ainsi que celles des Groupes N et A caduques d'homologation depuis moins de 4 ans selon Art. 21 a) CSI. Les Kit Cars 1400-1600 cm³ doivent respecter le poids minimum des "Super-1600" selon Article 255.6.2 Annexe J FIA. Les groupes nationaux ISN et ISA seront également admis conformément aux dispositions de l'art. 4, chap. VIII-A ASA.

Art. 9 Equipement des véhicules et des pilotes

9.1 De par leur équipement, les voitures devront être conformes à l'Annexe J de la FIA, aux prescriptions de la CSN – en particulier pour ce qui est des mesures de sécurité – et aux prescriptions de la Loi sur la Circulation Routière (LCR).

Tout véhicule n'offrant pas un caractère de sécurité suffisant ou non conforme aux règlements en vigueur pourra être refusé par les Commissaires Sportifs sur rapport des Commissaires Techniques.

Carburant: Quantité max. de plomb 0,15 g/l (sans plomb 0,013 g/l).

9.2 Les films argentés ou fumés selon Art. 253.11 Annexe J sont autorisés exclusivement sur les vitres latérales arrière et la vitre arrière.

Le compteur de vitesse ne peut pas être supprimé.

Le règlement de la CSN relatif au bruit des véhicules (98 +2 dBA à 4500/min et 50 cm/45° de la sortie de l'échappement) est applicable dans son intégralité.

9.3 Tous les membres de l'équipage seront obligatoirement équipés d'un casque de protection et d'une combinaison ignifugée selon norme FIA-1986 ou FIA 8856-2000, incl. sous-vêtements et chaussettes.

Art. 10 Concurrents et conducteurs admis

Tous les membres de l'équipage devront obligatoirement être titulaires d'un permis de conduire pour automobiles et d'une licence de conducteur/navigateur NATIONALE ou supérieure valables pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

Art. 11 Demande d'engagement, inscriptions

11.1 Les inscriptions sont à adresser, simultanément au paiement des droits d'engagement (art. 12.1), à l'adresse suivante: Rallye du Chablais, CP 47, 1892 Lavey-Village
Délai d'inscription samedi 10 mai 2008 à 24.00 h.

Les engagements télégraphiques ou envoyés par email doivent être confirmés par écrit, jusqu'à la clôture des engagements, par communication des informations nécessaires selon bulletin d'inscription officiel. Les engagements électroniques sur le site Internet www.rdch.ch doivent être envoyés avant la date de clôture des engagements. L'heure de départ inscrite sur l'inscription fera foi. Tout engagement incomplètement rempli sera refusé. Les engagements électroniques seront obligatoirement officialisés par signature originale du concurrent/conducteur lors des vérifications administratives.

11.2 Le nombre maximum de véhicules admis est fixé à 110

Art. 12 Droits d'engagement

12.1 Les droits d'engagement sont fixés à :

avec la publicité facultative de l'organisateur (art. 20.2) :

CHF 1100.- avant le samedi 10 mai 2008 à 24.00 h

sans la publicité facultative de l'organisateur (art. 20.2) :

CHF 2200.- avant le samedi 10 mai 2008 à 24.00 h

Les droits d'engagement sont à verser comme suit:

Rallye du Chablais, CP 47, 1892 Lavey-Village, CCP 17-604565-4

Art. 14 Réserves, additifs, application du règlement, texte officiel

14.3 Le Directeur de course est chargé de l'application du règlement standard et du règlement particulier pendant le déroulement de l'épreuve. Il doit informer le Jury de tous incidents importants exigeant l'application du règlement général ou du règlement particulier de l'épreuve. Toute réclamation portée par un concurrent sera transmise pour instruction et décision au jury.

Le jury a l'autorité de décider sur tout cas non prévu par le présent règlement.

14.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du présent règlement particulier, **seul le texte rédigé en français fera foi**

IV Obligations des participants

Art. 15 Reconnaissances

15.1 Durant toutes les reconnaissances, les concurrents se conformeront rigoureusement aux prescriptions de la Loi sur la Circulation Routière (LCR) et aux règles de la circulation.

Les reconnaissances sont autorisées selon les horaires suivants :

- **samedi 24 et dimanche 25 mai 2008 de 13h00 à 18h00, 4 passages maximum par équipage pour l'ES 9-12**

- **samedi 24 et dimanche 25 mai 2008 de 8h00 à 18h00 pour toutes les autres ES**

15.3 Toute infraction au règlement des reconnaissances, dûment constatée par un Officiel de l'épreuve ou par les organismes de police, entraînera automatiquement l'interdiction de départ sans restitution des droits d'engagement.
En outre, toute infraction sera obligatoirement transmise au Jury qui pourra décider de toute pénalité supplémentaire.

Art. 20 Publicité

20.2 Publicité obligatoire de l'organisateur :

- plaque de rallye, capot avant : Avanthay Sérigraphie
- plaque de rallye, vitre arrière : Numéro de course autocollant
- à droite des numéros de portières : Pas défini, sera communiqué dans les dernières instructions

Publicité facultative de l'organisateur :

- en dessous des numéros de portières : Pas défini, sera communiqué dans les dernières instructions

V Déroulement de l'épreuve

Art. 25 Itinéraire

25.1 Tous les équipages recevront un road book décrivant en détail l'itinéraire obligatoire à suivre. Toute déviation sera signalée aux Commissaires Sportifs.

Les équipages doivent respecter intégralement l'itinéraire précisé sur le road book, sans s'écarter de l'itinéraire indiqué, ou des aires/parcs/zones d'assistance indiqués, sauf cas de force majeure décidé par les Commissaires Sportifs.

Les road books seront remis comme suit aux équipages : vendredi 23 mai 2008 de 18h00 à 20h00 ainsi que samedi 24 mai 2008 de 8h00 à 11h00, au Restaurant Le Manoir à Vionnaz (Autoroute A9, Sortie Aigle).

Art. 27 Dispositions générales relatives aux contrôles

27.8 Le signe distinctif du commissaire de piste est une casaque jaune et celle du chef de poste, une casaque rouge.

Art. 30 Contrôle de regroupement, neutralisation

30.5 Les zones de regroupement/neutralisations prévues sont les suivantes: Lavey-Village.

Après ces zones de regroupement, les équipages reprendront le départ à l'heure idéale prévue sur l'horaire du rallye, quand bien même ils auraient du retard ou de l'avance à leur arrivée à ce regroupement.

L'ordre de départ de ces regroupements est l'ordre d'arrivée au CH précédent

VIII Prix et coupes

Art. 39 Prix

39.2 Classement général : 10 premiers équipages, prix en nature
Classement par groupes : 3 premiers équipages, coupe et prix en espèces
Classement par classe : 1 coupe à 1/3 des participants
Total général coupes et prix : env. CHF 15'000 .--

39.3 Les prix et coupes qui ne seront pas retirés par le ou les concurrent(s) ou par leur représentant resteront acquis au comité d'organisation. Les prix et coupes ne seront en aucun cas envoyés aux ayants-droit.

Art. 40 Remise des prix

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu le samedi 31 mai 2008 dès 22h30 à la salle polyvalente de Lavey-Village.

Le Président de la CSN
Andreas Michel

Le Directeur de Course
Pierre Rossier